

Zeitschrift: Ethnologica Helvetica
Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
Band: 13-14 (1989)

Artikel: Des mots et des choses pour dire la naturalisation
Autor: Maillard, Nadja / Ossipow, Laurence
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des mots et des choses pour dire la naturalisation

«Andere Nationalitäten nehmen ihren Pass erst vor dem Beamten aus der Tasche oder tragen ihn irgendwie und unauffällig in der Hand; die Schweizer aber tragen ihren Pass gut sichtbar, ihren roten Pass mit dem weissen Kreuz. Er soll sie schützen, und die Tatsache, dass sie Schweizer sind, soll die Gefahr abwenden, soll ihnen Vorteile bringen; sogar hier bei ostdeutschen Volkspolizisten, die sie nicht zu ihren Freunden zählen. Ich bin Schweizer. Das hat also mehr zu bedeuten als einfach die Antwort auf die Frage: 'Woher kommen sie?'»

(Peter Bichsel, *Des Schweizers Schweiz*, 1969: 10)

«Course d'obstacles», «parcours du combattant», «chemin de croix», «gymkhana administratif», «labyrinthe», «jeu de patience», «loterie»... elles sont nombreuses et variées les expressions qui qualifient l'acquisition de la nationalité en Suisse. Pour en parler, les fonctionnaires, les candidats ou les naturalisés, les journalistes et les ethnologues émaillent leurs discours de ces propos imagés. Inutile de multiplier les exemples, les métaphores envahissent le langage, on y recourt de manière quasi systématique lorsqu'il s'agit de dire la naturalisation. L'analyse de quelques-unes de ces expressions permet de découvrir des informations éclairantes non seulement sur la naturalisation mais plus largement sur la façon de considérer et de définir – de part et d'autres – les formes de l'appartenance à un pays et, par conséquent, les manifestations de l'identité nationale¹.

Comme l'affirment Georges Lakoff et Mark Johnson (1980: 16), «la métaphore n'est pas seulement affaire de langage ou question de mots. Ce sont au contraire les processus de pensée humains qui sont en grande partie métaphoriques. C'est ce que nous voulons dire quand nous disons que le système conceptuel humain est structuré et défini métaphoriquement. Les métaphores dans le langage sont possibles précisément parce qu'il y a des métaphores dans le système conceptuel de chacun.»

1 Les pages qui suivent développent un aspect d'une recherche effectuée de 1987 à 1989 par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, sous la direction du professeur Pierre Centlivres, dans le cadre du PNR 21 («Identité nationale et pluralisme culturel»).

Un essai de typologie des métaphores le plus fréquemment utilisées révèle qu'elles sont le plus souvent empruntées aux domaines du jeu et du sport, et de façon peut-être moins marquée, à la mythologie ou la religion et à l'alimentation².

Dans le domaine spécifique de la naturalisation, l'usage des métaphores semble être par excellence le fait des journalistes. Certes le journal est par définition le médium des «mots chocs et accrocheurs», «du parler imagé», certes pour parer à l'usure rapide du langage il convient de recourir sans cesse à une surenchère verbale, certes il ne peut s'agir que de formules passe-partout utilisées pour définir des réalités parfois fort différentes, mais nous ne pouvons nous contenter de ces explications. Passer par la métaphore pour exprimer la naturalisation, c'est en quelque sorte s'inspirer de certaines recettes éprouvées, par la publicité notamment, c'est s'adresser plus à l'imaginaire du lecteur qu'à son esprit critique, c'est laisser agir des formules qui ont d'autant plus de chances d'avoir un impact qu'elles s'inscrivent dans un mouvement plus vaste d'opinion. Ainsi nous n'avons jamais vu autant d'articles critiques sur la naturalisation telle qu'elle est pratiquée dans le canton de Vaud que lorsque la modification des procédures y était déjà largement amorcée, voire sur le point d'être acceptée. De même avons nous eu très souvent l'impression, en écoutant nos informateurs (naturalisés principalement), qu'ils reprenaient à leur compte des expressions puisées dans les journaux; ainsi dans le contexte spécifique de la naturalisation il n'est plus possible de prononcer le mot «parcours» sans que votre interlocuteur n'ajoute presque obligatoirement «du combattant».

Utilisées surtout dans les titres et les intertitres³ ou rabâchées au point qu'on ne les remarque plus comme telles⁴ dans le langage courant, des métaphores telles que «gymkhana administratif», «course d'obstacles», «parcours du combattant» (qui en est la variante militaire), «calvaire» ou «chemin de croix»

2 Nous n'avons pas retenu les exemples puisés dans le registre culinaire car nous n'avons guère trouvé qu'une métaphore intéressante, au demeurant «filée», parue sous la plume de Michel Thévoz dans le journal *Coopération* du 17 décembre 1987 qui, sous le titre «Les recettes de la naturalisation», mélange métaphores et jeux de mots: «pas facile ou peu tentant (...) pour un étranger assimilé d'entrer dans la grande famille helvétique. La cuisine administrative est une salade qui réclame son lot de "radis"! Goûtons les recettes mijotées dans les cantons romands relevées d'une sauce communale parfois indigeste. La tendance, cependant, est à la simplification et à l'harmonisation. Pour les maîtres de la table politique, le temps de la nouvelle cuisine en matière de naturalisation est proche». Nous laissons aux psychologues le soin d'analyser les associations possibles entre l'assimilation et l'anthropophagie.

3 Nous avons constaté que les titres, les intertitres et les chapeaux sont les lieux où les journalistes placent de manière privilégiée des métaphores qui ne sont pas reprises ou développées par la suite de l'article. Dans le corpus de presse que nous avons constitué, peu d'exemples démentent le schéma qui consiste à attirer l'attention par des formules accrocheuses tant du point de vue verbal que graphique.

4 Analysant diverses formes d'idéologies, Olivier Reboul (1980 et 1984) montre que la force de l'énoncé métaphorique - nouveau comme lexicalisé - tient notamment au fait qu'il n'est pas précisément perçu comme tel. Même lorsque l'énoncé est hyperbolique, les lecteurs n'y voient pas un procédé de démonstration d'une réalité complexe mais un fait transmis sans avoir été l'objet d'une quelconque interprétation.

sont, à première lecture, évidentes. On voit immédiatement à quoi elles font référence: une procédure marquée par des étapes, des attentes, semée d'embûches que le candidat doit surmonter, etc. En poussant l'analyse plus loin, en «filant les images», on mesure mieux leur pouvoir potentiel d'évocation mais on découvre également (voir Hameline 1980-81, Lakoff et Johnson 1985: 20sqq, Ricoeur 1975) tout ce qu'elles masquent. On perçoit l'écart, la tension qui existent entre les deux ensembles de références utilisés (entre, par exemple, *tenor* – la naturalisation – et *frame* – le calvaire –) et leur contexte tant verbal (article de journal, entretien...) que social et politique. On voit aussi de quels aspects appartenant à ces mêmes ensembles de références il faut faire abstraction pour que la métaphore soit utilisable dans un contexte donné. Une relecture s'impose donc, qui permettra de mettre à jour, sous une apparente hétérogénéité, quelques constantes dans les conceptions que l'on se fait du couple dialectique identité/altérité, de revoir des notions telles que «intégration et assimilation».

Si bien des mots et des objets désignent et matérialisent le processus que nous étudions, c'est le passeport qui constitue le signe par excellence de la naturalisation et de la nationalité. Ce passeport fonctionne à la fois comme métaphore (ou plus exactement comme synecdoque de la partie pour le tout, dire «j'ai acquis le passeport suisse» pour «je suis devenu Suisse»), comme symbole⁵ («le passeport suisse, image de la neutralité») et comme objet (un petit livret rouge frappé d'une croix blanche). Il apparaîtra en filigrane de notre exposé.

De quelques métaphores ludiques et sportives

Dans la suite du texte nous ne distinguerons pas sport et jeu, les expressions que nous analysons (parcours d'obstacles par exemple) renvoyant aux deux registres. Exception faite de tout ce qui touche aux «examens», spécifiques de la procédure vaudoise, l'analyse proposée se veut générale et est «applicable» à d'autres cantons.

Les jeux auxquels journalistes et informateurs font le plus souvent référence dans leurs métaphores sont aisément regroupables dans les catégories fondamentales *Agôn* et *Alea* empruntées à la «classification raisonnée» de Roger Caillois (1958: 25 et sqq)⁶.

5 Pour une discussion sur la différence entre métaphore et symbole, nous renvoyons aux hypothèses de Michel Le Guern (1973: 43-44). Nous retiendrons que l'image associée au symbole est une image globale qui renvoie à tous les signifiés du mot, tandis que celle qui surgit de la métaphore ne réfère qu'à une partie des signifiés, ceux qui sont compatibles avec le contexte.

6 On pourrait y ajouter une troisième catégorie, celle que Caillois appelle *mimicry* (simulacre), où entreraient les énoncés – presque exclusivement ceux des naturalisés et non des journalistes – qui attestent d'une manière de comédie en cours de procédure, et principalement, dans le canton de Vaud, lors de l'une ou l'autre des auditions. Ainsi faut-il comprendre des propos tels que [après un échec devant la commission du Grand Conseil pour laquelle il se

Volonté, travail et compétences: de la naturalisation comme récompense d'un effort

Le mémoire que firent paraître les Groupements patronaux vaudois (GPV) dans le courant du printemps 1987 donna lieu à une multitude de réactions et d'articles souvent polémiques qui constituent à cet égard une mine d'expressions intéressant notre problématique.

Dans les titres:

- «Alléger le parcours du combattant» (Françoise Cottet, *24 heures*, 4.6.87).
- «Procédure de naturalisation: absurde piste du combattant» (R.M., *Tribune de Genève*, 4.6.87).

Le conformisme et la répétition de la formule ne sont pas surprenants puisque les journalistes ne font que paraphraser les termes du communiqué de presse des GPV, qui dit, entre autres: «celui qui a le mérite de suivre la piste d'obstacles jusqu'au bout sera récompensé par une facture assez salée...» (20.1.87) ou encore les propos de leur représentant lors de la conférence de presse.

Dans les chapeaux:

- «Il est dur, le chemin qui mène à l'obtention du passeport rouge à croix blanche! Semé d'embûches de procédure et financières, n'est-il pas propre à décourager les étrangers désireux d'acquérir la nationalité helvétique?» (*24 heures*, 4.6.87).
- «Pas facile de devenir suisse. Mieux vaut être sportif! Les candidats à la naturalisation le savent bien, eux dont le parcours de futurs Helvètes comprend plus d'un obstacle administratif ou financier» (Pascal Baeriswyl, *La Liberté*, 4.6.87).

Nous trouvons par ailleurs dans d'autres articles, sans liens avec la polémique sus-mentionnée:

- «Le passeport rouge à croix blanche se décroche au terme d'une invraisemblable course d'obstacles. Le candidat à la naturalisation doit s'armer de patience, délier sa bourse, faire preuve d'une farouche volonté d'assimilation...» (William Heinzer, *L'Événement du jeudi*, 20-26.11.86: 59).

sentait bien préparé] «la deuxième fois j'ai joué physiquement le timide, j'ai répondu de manière réservée, très humble ...» (AP, 10.5.87: 2) ou de cet autre informateur qui, également devant la Commission du Grand Conseil a «fait semblant de paniquer, ça leur a plu» (AA, 10.5.87: 6). Le fait que, à certains moments-clefs de la naturalisation, il faille se conduire «en conséquence», qu'il faille faire croire, jouer à être quelqu'un d'autre (ou en l'occurrence jouer à faire croire aux autres qu'on est autre que soi-même) en se dépouillant passagèrement de sa personnalité n'a pas échappé aux amis suisses de cette informatrice qui, après un refus pour avoir répondu honnêtement à la question «qu'avez-vous fait pour vous assimiler» en disant «je n'ai rien fait, c'est vous les Suisses qui m'avez assimilée» s'est vu conseiller ceci: «tu es bête, tu n'avais qu'à dire "je mange de la fondue, je vais chanter à la chorale, je fais le papet (...)", tu comprends, tu t'es montrée trop intelligente, ils veulent qu'on soit un peu idiots, ils veulent qu'on soit mal à l'aise» (ST, 18.1.89: 2-3). Ici, le rituel de l'audition est joué, dans la double acception du terme: simulé et bafoué.

– «Qu’offrons-nous ? Cette question ne traverse jamais l’esprit des juristes chargés de définir le parcours d’obstacles du candidat à la naturalisation...» (Willy Boder, *La Suisse*, 10.6.88: 1).

«Une remarquable diversité de statuts [existe entre les étrangers en Suisse]. En haut de l’échelle, les naturalisés, qui ont réussi le difficile parcours d’obstacles de la procédure juridique» (Christian Nugue, *Géo* 103, 1987: 113).

Et dans les propos d’un informateur:

– «*Moi j’ai vécu cette période d’enquête comme quand j’étais aux éclaireurs quand j’étais petit... une route... des flèches... une bifurcation... un message dans un buisson... la lecture du message... à la flamme d’une bougie... cette impression d’une lettre par ci, une lettre par là*» (RZ, 5.5.87).

Un des points communs à toutes ces expressions est sans conteste la difficulté du parcours (lisez des procédures) et toute la liste des vertus implicitement censées l’accompagner: endurance, volonté, effort.... Comme la victoire, la nationalité doit faire l’objet d’une lutte âpre, elle se mérite et elle est couronnée par un passeport qui apparaît comme la récompense suprême.

A noter encore que les termes désignant le candidat (homme ou femme) changent en fonction de la métaphore employée, il est tantôt «aspirant à la naturalisation», «futur Helvète», «celui qui veut endosser le maillot rouge à croix blanche», «apprenti Suisse».

Dans son ouvrage, Huizinga (1951: 57-58) propose cette définition du jeu: «une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d’une fin en soi, accompagnée d’un sentiment de tension et de joie, et d’une conscience d’être autrement que dans la vie courante». Si nous reprenons quelques-unes des composantes fondamentales qui s’en dégagent, nous voyons apparaître une série de similitudes qui, en effet, rapprochent le jeu de la naturalisation et dévoilent d’intéressantes relations. Nous notons que comme le jeu (entendu dans son sens générique):

- la demande de naturalisation résulte d’un choix – individuel et/ou familial délibéré; elle est informée par des motivations diverses et tendue vers une fin;
- la procédure de naturalisation se déroule à l’intérieur de certaines limites temporelles auxquelles s’ajoutent celles fixées dans l’espace (par exemple les exigences de résidence);
- elle est marquée par certains lieux d’action emblématiques où se déroulent quelques-unes de ses étapes importantes, leur conférant une importance toute particulière. Dans le canton de Vaud c’est essentiellement «Le Château»⁷ (et particulièrement la salle où sont entendus les candidats) et sa charge histori-

⁷ Notons que dire «Le Château» pour «l’administration cantonale» ou «le département de l’intérieur, de la santé et de l’instruction publique» est une figure de rhétorique assez courante, une métonymie, qui consiste à utiliser le lieu pour désigner l’institution mais qui comporte dans ce contexte un effet déshumanisant non dénué d’intérêt.

que, symbolique, qui est le plus fréquemment cité et décrit: «*Le Château à Lausanne, c'est impressionnant, on le voit à l'extérieur on dirait pas, mais à l'intérieur c'est beau, on voit qu'on est dans un lieu historique, qu'il s'est passé des choses, on se pose des questions "est-ce que ma naturalisation ici a un sens, a quelque chose à faire avec ce décor-là?"*» (PM, 10.4.89). Il faut dire ici que les cérémonies de prestation de serment genevoises et vaudoises se déroulent dans les salles du Grand-Conseil. Cette présentation des lieux serait par trop lacunaire si nous omettions de mentionner les appartements des candidats qui, à un moment de la procédure, peuvent, à l'occasion des visites que font la police ou des députés, constituer «des terrains d'observation» censés fournir des informations sur ses occupants. Ces lectures interprétatives des cadres dans lesquels ils vivent, sont souvent ressenties comme blessantes par les candidats;

- la procédures a ses règles, ses lois, elle implique une tension: quelque chose doit réussir au prix d'un certain effort;
- la naturalisation a un enjeu majeur: l'acquisition de la nationalité helvétique ou du «passeport rouge à croix blanche» (nous avons vu que l'on utilise indifféremment l'une ou l'autre expression, qu'elles sont considérées comme synonymes); mais c'est une récompense⁸ qui n'en est pas vraiment une puisque les naturalisés paient – souvent cher – leur naturalisation (voir Centlivres et Maillard 1988);
- la naturalisation est un «intermède», une période de marge, une sorte de mise entre parenthèses, ainsi s'exprime un naturalisé récent (il s'adresse aux autres naturalisés présents): «*Est-ce que, pendant les deux ans où vous étiez en tractation pour la naturalisation, vous avez dépassé les limites de vitesse en voiture? Est-ce que vous avez passé un radar? Si un tel te donnait une claque, je suis sûr que tu tendais l'autre joue, car tu pensais que si tu te bagarres... tu l'avais dans le baba. En voiture, tu te disais "je bois pas un verre, car si je me fais coller, c'est rien le retrait de permis ou l'amende, mais c'est le rapport... quand tu passeras là-bas, devant la commission, tac adieu Berthe!"*» (CB, 20.3.89);
- sa fonction pourrait être ramenée à 2 aspects essentiels: elle est lutte pour quelque chose et représentation de quelque chose.

Caillois dit de l'*agôn* qu'il «se présente comme la forme pure du mérite personnel et sert à le manifester» (1958: 32). Il ressort de certains textes officiels que ce sont en effet les notions de compétences, de compétitivité (les préposés, les fonctionnaires comparent volontiers les performances des candidats, ou

⁸ Cette notion de «récompense» est complexe et ambiguë. Dans un article paru dans *La Suisse* le 10 juin 1988, Willy Boder propose une procédure de naturalisation qui serait un échange d'avantages, voire un service rendu par le naturalisé dont le pays d'accueil devrait être reconnaissant. C'est là une attitude inverse à celle que l'on défendait il y a une vingtaine d'années et que certains soutiennent encore. A cet égard, le *Compendium pour la naturalisation en Suisse* fait contraste: «La naturalisation suisse est une des nationalités les plus recherchées au monde (...) Le grand nombre de personnes désirant acquérir la nationalité suisse, si convoitée, a contribué à la fixation de conditions extrêmement sévères pour l'obtention du droit de cité dans ce pays» (Tassonyi, non daté). Dans la perspective de 1992, Boder semble opter pour une procédure proche de l'automatisme et de la gratuité, tout au moins pour les jeunes étrangers dits «de la deuxième génération».

bien érigent tel cas en modèle afin de le citer en exemple), de volonté, de persévérance et d'effort qui sont demandées aux candidats: «*seules doivent compter en définitive la qualité de l'individu et sa sincère volonté d'intégration. Dans ce sens (...) nombre de candidats ont forcé notre admiration par leurs qualités personnelles, la vivacité de leur esprit et la constance de leurs efforts*» (BGC 30.5.83: 1077).

Que les auditions, à l'instar des examens en tous genres, soient là pour sanctionner des capacités, et que à ce titre, elles entrent tout à fait dans la catégorie de l'*agôn* est indirectement renforcé par les propos de ces personnes qui regrettent que seules leurs performances soient jugées, que la décision porte sur une seule qualité (la mémoire, la persévérance...) et non sur leur personnalité, leurs motivations profondes): «*C'est un examen bête, car il suffit d'apprendre des choses par coeur, finalement ils jugent quoi, la mémorisation?*» (MAR, 4.4.89: 9). «*On m'a pas demandé pourquoi (...) mes motivations, pourquoi j'étais ici, comment je me sentais (...) ou des choses personnelles (...) alors je me suis dit "si c'est uniquement parce que tu as un enregistreur dans le cerveau qui est capable de régurgiter ce que tu as appris par coeur, si c'est uniquement ça, alors ça vaut vraiment pas le coup, c'est vraiment dommage que je sois obligée de demander ma naturalisation dans le canton de Vaud"*» (ST, 18.1.89: 3).

Dans le même ordre d'idée, mais à l'inverse des précédents, certains naturalisés avouent s'être laissés prendre au jeu, désireux d'apprendre, intéressés par le civisme et l'histoire ils ont relevé le défi et éprouvé un plaisir certain à mettre en valeur leurs connaissances, à «en remontrer», voire à piéger les examinateurs: «*Beaucoup de candidats ont été choqués du fait de devoir passer des examens, moi c'est ce qui m'a plu: devoir apprendre l'histoire, la géographie. Les fonctionnaires et les membres de commissions se demandaient si c'était moi qui passait l'examen [tant il en savait]*» (LL, 12.2.89: 3); «*Je suis arrivé [devant la commission communale] et je leur ai parlé d'Yverdon depuis le début de son histoire, il y a même une dame qui a dit "Monsieur, on a appris quelque chose ce soir"*» (CB, 4.4.89: 9); Ou encore: «*Je lui ai posé une colle [au fonctionnaire du DJP], je lui ai demandé où se trouvait Kappel, il a alors passé trois quarts d'heure à chercher...*» (YS, 9.10.87: 4). Cet esprit combatif est généralement apprécié par les autorités, comme l'attestent les propos d'un membre de la commission du GC: «*Cette session, nous avons recalé deux jeunes qui ne savaient rien; à l'inverse, il y a des gens qui nous en apprennent, par exemple cette personne qui nous a fait de grands développements sur les franchises de Uri, Schwyz et Unterwald*» (WB, 21.10.87: 3-4).

C'est aussi ce qui permet aux membres de la commission du GC, qui doivent justifier les nombreux préavis négatifs émis chaque année (leur chiffre oscille entre 18 et 30 % par session), de déclarer que les candidats recalés qui doivent se représenter après un an sont généralement reconnaissants et qu'ils ont mis à profit ce laps de temps pour apprendre⁹.

⁹ «*Nous avons (...) été frappés par le plaisir que manifestent ceux qui ont dû passer une deuxième fois devant la commission et qui ont pris intérêt à approfondir la matière*» (BCG 22.11.83: 452); «*Certains candidats ont été entendus pour la deuxième fois. A quelques exceptions près, ils ont*

Cela renforce l'idée communément admise et revendiquée par les naturalisés, à savoir que ceux-ci sont «plus suisses que les Suisses». Il conviendrait d'approfondir ce qui, à force d'être répété, est devenu un truisme. Nous pensons que qualifier candidats ou naturalisés de «plus suisses que les Suisses» équivaut soit à les renvoyer à une nouvelle et subtile catégorie de l'altérité soit à faire disparaître leur pertinence culturelle dans un but assimilationniste. En tous les cas, cette expression concentre l'ambiguité des notions d'intégration, d'assimilation et de naturalisation. Si l'intégration renvoie au pluralisme et permet – toutes proportions gardées – de ne pas rejeter sa culture d'origine, l'assimilation implique l'absorption, la fusion, la similitude, «l'invisibilité». Le terme est plus fort que celui d'intégration, et le plus souvent considéré de manière négative. Actuellement, il est critiqué par les journalistes, les fonctionnaires et par la plupart des «étrangers», et remis en question par les juristes (voir les commentaires à la *Modification de la Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité* 21.4.86: 12). Il est appréhendé positivement lorsqu'il décrit la naturalisation des jeunes étrangers, nés et/ou scolarisés en Suisse, qui apparaît comme «allant de soi», comme l'aboutissement naturel d'un lent processus d'incorporation. Quant à la naturalisation il convient ici de rappeler qu'elle est elle-même métaphore lexicalisée constamment utilisée pour décrire l'acquisition de la nationalité en tant que procédure, processus social et psychologique, et résultat. A la suite de Bourdieu, Abdelmalek Sayad (1981: 28-29) a relevé le paradoxe qui consiste à présenter comme naturel un fait éminemment culturel, social et politique. Gérard de Rham (1988b) rappelle qu'il ne s'agit pas seulement d'aspirer à une nouvelle nature, mais aussi à une nouvelle naissance, puisque le terme de nature vient du latin *natus* (né). Le sociologue précité renvoie encore à deux autres définitions du terme. La naturalisation c'est aussi «l'acclimatation durable d'une espèce végétale ou animale importée dans un lieu où elle se maintient d'elle-même, comme une espèce indigène» (Petit Robert 1982: 1257). La naturalisation c'est encore «l'opération par laquelle on conserve un animal mort, une plante coupée en lui donnant l'apparence de la nature vivante» (ibid.). De cette dernière définition, Gérard de Rham met en évidence la mort symbolique qu'implique le processus de naturalisation puisqu'on exige du candidat qu'il renonce à sa nationalité d'origine (voir aussi infra, «la fin du parcours»).

prouvé que le renvoi d'une année leur avait permis de parfaire leurs connaissances et c'est sans problème qu'ils ont franchi le seuil de leur naturalisation» (BCG 30.5.83: 1081); «Il sied de relever que les candidats qui se présentent une deuxième fois sont nettement mieux préparés et se déclarent satisfaits que nous les ayons obligés à élargir leurs connaissances» (BCG 2.12.85: 1098).



A chacun sa nationalité. Pierre Reymond, *Coopération* 52, 29.12.1988

Hasard et exigences occultes: de la naturalisation comme arrêt du sort

Un numéro de l'*Evénement du jeudi*, où des journalistes présentaient brièvement les conditions de naturalisation dans différents pays, titrait «Suisse: un examen culinaire». L'auteur, suisse au demeurant, y décrit l'acquisition de la nationalité helvétique de façon assez caricaturale; il dit notamment: «Le bon vouloir et le mauvais, la xénophobie ou encore le besoin de rentrées fiscales des édiles cantonaux et communaux transforment, au niveau local, le jeu de l'oie en loterie» (1986: 59). Le sociologue Gérard de Rham affirme quant à lui: «Chaque candidat est (...) examiné, sa vie publique et privée passée au peigne fin, ses opinions sondées, et la décision est fortement discrétionnaire, c'est-à-dire qu'elle dépend de l'opinion subjective de citoyens désignés pour incarner la volonté populaire (...) Cette procédure complexe et discrétionnaire, reposant sur des critères d'application flous, rend fort incertain le sort d'une demande de naturalisation, au point parfois de ressembler à une loterie» (1988a: 4).

Nous avons vu que les diverses auditions (appelées le plus souvent examens et que l'on souhaiterait presque unanimement être des entretiens ou des dialogues) mettent en présence deux parties «adverses», les candidats et les délégués de la société d'accueil, ceux-ci étant censés juger ceux-là sur une série de questions, le plus souvent en l'absence de tout arbitre extérieur. En ce sens les auditions sont assimilables à des «joutes» régies par un principe agonial. Les candidats et, rétrospectivement, les naturalisés admettent qu'ils sont mis au courant dès le début des «règles du jeu» (plusieurs cantons et communes ont élaboré des guides) et qu'à plusieurs reprises au cours de la procédure on leur rappelle en quoi consisteront les auditions. Ils savent donc à quoi s'attendre et ont la possibilité de se préparer en conséquence (à cette fin, l'administration leur remet des résumés et leur indique quels ouvrages de civisme, géographie et histoire consulter afin d'éviter les pièges qui leur seront tendus). Nous pourrions donc admettre que la société d'accueil a besoin de critères objectifs et quantifiables pour agréger ou recaler un candidat, et que c'est après tout le lot de toute personne se soumettant à quelque type d'examen que ce soit. Mais les règles ne sont pas toujours respectées, et la décision peut dépendre de facteurs plus occultes, comme il ressort de l'analyse que faisait à ce propos un naturalisé récent: «*Lorsqu'à l'école on vous donne un vocabulaire à apprendre, on vous pose des questions sur ce vocabulaire, par contre [à l'audition] si on a sorti tout ce qu'on nous a demandé, ils se mettent à dévier (...). Je crois qu'ils seraient humiliés qu'on sache tout, d'un côté, moi je l'ai pris comme ça, parce qu'au civisme j'ai franchement fait un sans faute, j'avais tellement bossé, d'un côté ils étaient contents parce qu'ils avaient à faire avec quelqu'un qui avait travaillé comme ils voulaient, et d'un autre ils se sont dit "non, il faut quand même trouver quelque chose pour lui montrer qu'on peut lui apporter un petit surplus"*» (MR, 4.4.89). Si dans ce cas l'issue a été positive un autre candidat, refusé une première fois, disait en substance qu'on l'avait jugé trop sûr de lui, qu'il n'exprimait pas de crainte de rater son examen, et que s'il n'éprouvait pas de crainte c'est qu'il n'avait pas non plus envie de devenir suisse.

C'est là où l'*agôn* s'infléchit en *alea* dont Caillois (1958: 35) dit: «[il] marque et révèle la faveur du destin. Le joueur y est entièrement passif, il n'y déploie pas ses qualités ou ses dispositions, les ressources de son adresse (...) de son intelligence (...) A l'inverse de l'*agôn*, l'*alea* nie le travail, la patience, l'habileté, la qualification; il élimine la valeur professionnelle, la régularité, l'entraînement. Il en abolit en un instant les résultats accumulés. Il est disgrâce totale ou faveur absolue». Nombre de nos informateurs sont persuadés, quelles que soient leurs performances et la justesse de leurs réponses:

- que les autorités en général et en particulier les membres de la commission du Grand Conseil se fondent en réalité sur d'autres critères pour juger («*Il y a un côté test psychologique qui fait penser que l'arbitraire est énorme*», (VA, 10.5.87);
- que la décision est prise à l'avance, à la lecture des dossiers remis à chacun: «*Il y a des normes implicites, on vous juge sur vos apparences, les carottes sont déjà cuites avant d'entrer dans la salle. Quand j'y suis allé, 2 personnes lisaien*t La Tribune pendant l'audition» (BAS, *ibidem*);
- que ce qui est ressenti comme des humiliations ou des brimades répond à d'autres fins: «*Il s'agit de décourager le candidat par des échecs pour tester s'il tient mordicus à être suisse (...). On passe un soi-disant examen, mais c'est pas là-dessus qu'on est jugé, ça ne teste pas ce que ça dit tester*», (BAS, *idem*: 7-10); «*Je crois qu'ils le font exprès, c'est comme les personnes qui lisent les journaux [pendant l'audition], je crois qu'ils le font exprès, pour essayer de vous déstabiliser*» (CB, 4.4.89);
- ou que, le plus souvent, les fonctionnaires cantonaux respectent un nombre prédefini de candidats à accepter: «*Je pense qu'ils avaient un quota, ils avaient un nombre de gens... il y avait peut-être 200 personnes, il fallait qu'ils en prennent 100, et puis ils éliminaient...*» (ST, 18.1.89);
- qu'il n'y a pas égalité des chances: «*Quand on entre dans la salle, je pense que les jeux sont déjà faits (...), je pense qu'on accorde en priorité la nationalité aux réfugiés (...), il y a une sorte de numerus clausus, s'il y a des réfugiés ils auront la priorité au détriment des candidats normaux*» (BAS, 10.5.87: 7).

L'inégalité, selon les dires des informateurs, s'y manifesterait encore sous deux aspects. Certains pensent que les apparences, le phénotype peuvent jouer en leur défaveur: «*Celui qui me succédait pour se faire suisse était noir, il avait un accent qui tranchait, je me suis dit "j'ai vu de l'air, j'ai eu de la peine à me dépatouiller de cet examen, mais ce pauv'mec qu'est-ce que ça va être?"*» (CB, 4.4.89: 18). D'autres sont persuadés qu'il existe des facilités liées à la fortune ou éventuellement au statut socio-professionnel des candidats. Difficilement vérifiables, nous considérons que ces énoncés appartiennent à la nébuleuse des rumeurs. Un fonctionnaire en affirmant que «*tout le monde a les mêmes chances au départ*» (DL 12.2.87), tout à la fois dément ce qui précède et renvoie au jeu et au sport!

A Genève, il n'y a guère que ce point relatif à l'inégalité des chances qui soit parfois évoqué par les candidats.

Toujours dans le canton de Vaud, des informateurs vont jusqu'à qualifier certaines auditions «d'expériences kafkaïennes»; leurs descriptions des lieux où elles se déroulent, du comportement des examinateurs ne sont pas sans rappeler les ambiances, mises en scène par l'auteur du *Procès*. Dans le même ordre d'idée, poursuivant ce crescendo comparatif, de nombreuses personnes associent les auditions à d'autres situations où l'individu peut être mis à nu: l'hôpital ou le laboratoire (elles parlent alors de dissection, de vivisection, de mise sous la loupe, d'analyse sans anesthésie...) et le tribunal (elles exploitent dans ce cas toutes les ressources lexicales de la métaphore: interrogatoire, accusé, juges, condamnation, haute inquisition...).

Si l'*agôn* et l'*alea* traduisent des attitudes opposées et symétriques, cette analyse montre qu'ils coexistent dans le cadre des procédures de naturalisation, que la chance, l'occasion, l'aptitude à profiter d'une situation y jouent un rôle constant et non négligeable, que les interférences entre ce qui relève de la volonté, du travail, de l'opiniâtreté (qui sont l'apanage du mérite) et ce qui est négation de la volonté, abandon à l'aléatoire y sont permanents. Assurément, l'audition ou l'examen ne devrait reposer que sur les capacités ou les connaissances, mais comme le dit bien Caillois (1958: 178-179), «il n'y a concurrence effective qu'entre gens du même niveau (...). Même si l'on admet des mécanismes de compensations multiples et rigoureux, destinés à replacer chacun sur un rang idéal unique et à ne favoriser que le mérite véritable et l'excellence éprouvée, même dans ce cas, la chance subsiste. Elle subsiste d'abord dans l'*alea* même de l'hérédité qui distribue inégalement les dons et les tares. Elle intervient ensuite immanquablement jusque dans les épreuves organisées pour assurer le triomphe du plus méritant. Il se peut en effet que le sort ne favorise pas indûment le candidat qui tombe sur la seule question qu'il a étudiée avec soin, alors qu'il compromet la réussite du malheureux qu'on interroge sur le point précis qu'il aura négligé. Voici, du coup, au cœur même de l'*agôn*, réintroduit un élément aléatoire».

Calvaire et labyrinthe: les voies de l'adhésion

Les débats récents autour de la perspective de 1992 ont donné lieu à des articles où l'on s'interrogeait sur l'attrait ou la dévaluation du «fameux passeport rouge à croix blanche». Dans *L'Hebdo* du 9 juin 1988, l'article qui tendait à démontrer la complexité et la désuétude des procédures (principalement vaudoises, il va sans dire) titrait «Le calvaire des candidats». Mais le recours à cette image pour le moins choquante est relativement fréquent; ainsi un article de *24 Heures* y recourait – sous le titre de «Fin du chemin de croix pour Cédric» – pour relater l'histoire d'un jeune garçon de père britannique et de mère suisse qui, en vertu de la loi de 1976, cherchait à réintégrer sa nationalité suisse et dont le dossier avait été perdu (14.6.88). D'exercice sportif ou de jeu, le parcours d'obstacles des candidats devient ici «chemin de croix», «trajectoire initiatique».

Puisant dans le registre mythologique, journalistes et informateurs n'ont pas hésité à comparer les procédures à un labyrinthe. Les parallèles sont faciles à établir: le labyrinthe évoque le réseau complexe des démarches administratives, ponctuées d'épreuves particulières (auditions, visites au domicile, entretiens divers...), exigeant des sacrifices (identitaires, financiers...). Le parcours initiatique implique la mort – le plus souvent symbolique – ou tout au moins la transformation de celui qui l'entreprend, lesquelles doivent être suivies d'une renaissance, marquée par un changement d'identité. Si, ici encore, une première interprétation peut arguer du fait que le labyrinthe et les images qui lui sont associées (le fil d'Ariane, le Minotaure...) sont passés dans le langage courant, il faut cependant chercher à découvrir la charge, le potentiel contenus dans ce qui est tout à la fois, pour paraphraser un titre célèbre, un mythe et un symbole (Santarcangeli 1974). Originellement, le labyrinthe est le palais crétois de Minos dont les plans ont été tracés par Dédale, où était enfermé le Minotaure et d'où Thésée ne put sortir qu'à l'aide du fil d'Ariane. On retiendra donc la complication de son plan et la difficulté de son parcours, jusque là les associations semblent assez claires. Mais si nous poussons l'analyse, nous voyons que le labyrinthe «est, essentiellement, un entrecroisement de chemins, dont certains sont sans issue et constituent ainsi des culs-de-sac, à travers lesquels il s'agit de découvrir la route qui conduit au centre (...) l'essence même du labyrinthe est de circonscrire (...) l'enchevêtrement le plus complexe de sentiers et de retarder ainsi l'arrivée du voyageur au centre qu'il veut atteindre» (cité in Chevalier et Gheerbrant 1969: 554). On ne peut pas ne pas songer aux cas de ces candidats vaudois recalés à la dernière étape, après deux ou trois ans de procédure, où la décision irrévocabile (il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le candidat ne peut pas faire recours) se fonde sur des conditions de résidence non remplies, qu'il était aisé d'indiquer dès le dépôt de la demande!

Il existe peut-être des rapprochements entre les figures archétypiques que sont le voyage initiatique, le trajet labyrinthique et le calvaire: suite d'épreuves, mort – réelle ou symbolique – suivie d'une renaissance à une nouvelle identité. Mais si l'on peut triompher du labyrinthe, on ne sort généralement pas vivant du calvaire. Dans la gradation lexicale, le recours au «chemin de croix» comme lieu et action ne permet pas seulement de jouer sur les mots et les images de la croix (assimilée au drapeau¹⁰), mais dramatise le propos et joue ainsi sur un registre résolument émotionnel en identifiant le candidat au Christ qui abandonné de tous, victime de l'injustice et de l'incompréhension, devra payer de sa personne.

10 «Transformer la naturalisation en un jeu de patience impliquant un droit de regard étendu de l'administration sur la vie privée aboutit à la dissuasion. La majorité des jeunes étrangers de la deuxième génération, parfaitement assimilés, ne veulent plus de ce labyrinthe au moment où le passeport européen dévalorise le nôtre. A l'heure du vieillissement de la population suisse, c'est l'absurde prix à payer pour une croix suisse devenue trop lourde» (Willy Boder, *La Suisse*, 10.6.88: 1).

Revenons au labyrinthe: il doit tout à la fois permettre l'accès «au centre», à la nationalité après un voyage de nature initiatique, et l'interdire à ceux qui ne sont pas qualifiés, aux non-méritants. L'acquisition de la nationalité défendue par le labyrinthe d'une réglementation à trois étages, jalonnée par des enquêtes, marquée par des attentes décourageantes, voire déboussolantes, et, dans le cas de Vaud, complexifiée par une suite d'épreuves discriminatoires, est réservée à «celui qui a la connaissance», à celui qui, à travers les épreuves de l'initiation se sera montré digne d'accéder à la «révélation». Voilà qui renforce une théorie de la naturalisation comme rite de passage, analysée à l'aide des concepts élaborés par Van Gennep. Le système des auditions qui jalonne la procédure (nous parlons ici encore du cas vaudois), fonctionnerait alors comme «machine à répéter». Parce qu'ils renvoient aux «mythes fondateurs», aux origines, parce qu'ils sont récits, rappels de pans, d'événements historiques choisis (voir les résumés remis aux candidats), parcours géographiques (entre une Suisse touristique, alignement de lieux connus, et une Suisse cryptée, locale, toute en détails et en lieux-dits), ces examens seraient des répétitions nécessaires que la communauté se donne avant tout à elle-même (à travers ses délégués, fonctionnaires, membres des commissions...) pour assurer sa cohésion et sa reproduction. Tout, au cours de la naturalisation, est fondé sur le contraste: c'est confrontée à l'étranger en voie d'agrégation et à travers son approche que la société d'accueil réaffirme sa propre identité. Dans d'autres cantons, cette dimension est patente particulièrement en fin de procédure, au moment de la cérémonie de prestation de serment qui tout ensemble marque le passage et fonctionne comme rite d'intensification.

C'est aussi l'analyse de l'anthropologue Mondher Kilani qui, en tant que naturalisé récent dans le canton de Vaud, porte un regard critique sur des procédures qui mettent à jour des attitudes contrastées autour des notions d'identité et d'altérité: «En Suisse, on demande à l'étranger de mettre son passé entre parenthèses. Il doit renoncer à son ancien passeport, payer une somme proportionnelle à son salaire (...) Surtout, il doit se soumettre à un examen qui est un véritable rite de passage. L'enquête sérieuse se fait avant en l'absence du candidat. La rencontre avec les autorités tient du cérémonial. Elle est une représentation symbolique. On ne demande pas à l'étranger de tenir un discours savant sur l'histoire et les institutions de la Suisse. Tout ce qu'on attend de lui, c'est de montrer qu'il a fait l'effort d'apprendre et de reconnaître les signes de l'identité helvétique. La situation de l'examen est comme une bulle dans laquelle le candidat est isolé face au jury dans un rituel de reconnaissance mutuelle, au cours duquel ni son histoire ni ses origines ne sont jamais évoquées. Ce temps suspendu lui permet de développer un sentiment d'identification, voire de communion avec ses examinateurs» (*L'Hebdo*, 2.3.89: 61).

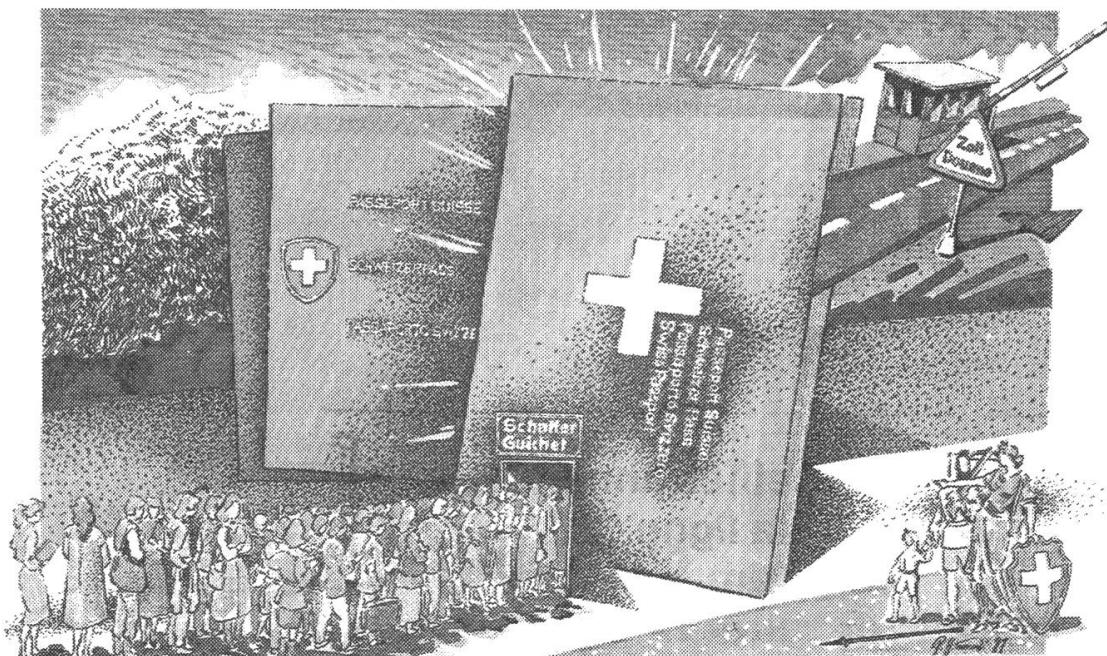
Gardons tout de même à l'esprit que des cantons comme Genève et Neuchâtel, qui ont une conception beaucoup plus contractuelle de la naturalisation, la considèrent comme un réel enrichissement culturel. Preuve en sont ces extraits de l'allocution prononcée par le maire de Lancy, M. Jacques Lance, lors de la réception des nouveaux naturalisés de la commune, dans laquelle il soulignait «la nécessité d'intensifier notre ouverture au monde (...) Pour nous les anciens,

« votre intégration est un défi, une mise en demeure, une épreuve qui permettent un supplément de croissance féconde, un appel au renouvellement. Faisons les efforts nécessaires pour que votre naturalisation devienne un stimulant bénéfique pour l'ensemble» (*La Tribune de Genève*, 16.3.87).

Ce que la métaphore voile en révélant

Parce qu'elles sélectionnent un nombre limité de marques distinctives, d'éléments signifiants, les métaphores analysées ici ne valorisent le plus souvent qu'un seul aspect du champ auquel elles renvoient et en masquent d'autres. C'est en l'occurrence la difficulté seule qui est mise en évidence dans la course d'obstacles, le gymkhana, alors que dans la réalité ces activités ludiques et sportives peuvent être éminemment divertissantes. Sans parler du calvaire ou du chemin de croix qui ne sont pas, loin s'en faut, d'agréables promenades !

A cause de cette dimension dramatique, les métaphores étudiées s'apparentent aux hyperboles, décrivent et contribuent à reproduire un modèle-reposoir aisément identifiable à la situation vaudoise (principalement pour tout ce qui a trait aux auditions), communément reconnue pour être la plus difficile et la plus tracassière. Quand bien même certains des articles dont elles sont extraites (notamment ceux destinés à des journaux étrangers) en l'absence de toute précision peuvent laisser croire qu'ils traitent de la naturalisation dans



Peter Häggerli, *Construire* 9, 25.2.1987

son ensemble, au risque de véhiculer une conception erronée de la situation en Suisse. Tant il est vrai qu'il est plus aisé d'exposer des «cas», et de se servir pour les illustrer de faits parfois caricaturaux. C'est un piège dans lequel il est difficile de ne pas tomber et ce reproche est valable pour nous aussi!

Ceci dit, il est tout de même frappant de noter que l'accent est rarement mis sur les aspects positifs que comporte la naturalisation: elle ne serait pas un exercice, pour reprendre la métaphore sportive, que le candidat décide librement; son parcours dans le labyrinthe, il devrait l'effectuer sans aide, alors que, nous l'avons dit, plusieurs cantons offrent des fils d'Ariane sous formes de guides, de séances d'information qui, à défaut de l'accélérer ou de la simplifier, aident à comprendre la procédure. En dernier lieu, si l'on admet que l'acquisition de la nationalité peut être appréhendée en termes d'équivalences, il convient de ne pas oublier que de nombreux avantages, tels que sécurité, tranquillité, bonne tenue du franc suisse, stabilité de l'emploi, sont mentionnés par les membres de la société d'accueil, certes, mais aussi et surtout par des naturalisés qui estiment en être les bénéficiaires. Car mettre en avant les seuls aspects négatifs du changement de nationalité et les raisons purement opportunistes qui sont censées en informer le choix, c'est évacuer un peu rapidement des notions telles que le besoin d'enracinement, la dimension existentielle et les avantages identitaires qu'il comporte aussi.

La fin du parcours: agrégation et festivité

L'acquisition de la nationalité donne lieu à des célébrations et à des échanges de cadeaux spécifiques, mais il nous paraît opportun de préciser d'abord dans quels cas elle ne se conclut pas par des festivités.

D'un côté, les autorités de nombreux cantons ne préparent pas un accueil particulier à leurs nouveaux ressortissants. Seuls six cantons (Genève, Jura, Tessin, Schwyz, Valais, Vaud) organisent une cérémonie de prestation de serment, suivie d'un apéritif. Dans certains cantons, des communes préparent une soirée à l'intention des nouveaux naturalisés, d'autres se contentent de les réunir en même temps que les citoyens atteignant leur majorité. Officiellement, l'aboutissement de la naturalisation n'est donc pas toujours marquée par un rite d'agrégation, soit que les autorités cantonales ou communales ne disposent pas du temps et des moyens financiers nécessaires à l'élaboration d'une fête d'accueil, soit qu'elles jugent les nouveaux citoyens suffisamment «intégrés» à la collectivité pour ne pas signifier par un rassemblement symbolique leur naturalisation. A l'inverse, mais ceci n'est qu'une hypothèse, nous pouvons imaginer que ces mêmes autorités signalent par là le fait qu'elles ont peine à les considérer comme des Suisses à part entière, dignes de participer à une manifestation de nature patriotique. Sur un plan plus général et ainsi que le montre Arnold Niederer dans ce même volume, il n'est pas non plus interdit de penser que les festivités patriotiques suscitent actuellement moins d'intérêt de la part de ceux à qui elles sont destinées.

De l'autre, beaucoup de naturalisés n'éprouvent pas non plus le besoin de fêter l'acquisition d'une nouvelle nationalité. Les fonctionnaires chargés de mener l'enquête et les chercheurs qui l'étudient, pensent souvent que la procédure de naturalisation occupe une place importante dans la vie des candidats et que, par conséquent, ils devraient avoir envie d'en fêter l'aboutissement.

Remarquons pour commencer que le processus de naturalisation n'est pas toujours le centre de l'existence des informateurs. Même si le candidat se sent en période de marge, même s'il s'efforce de ne pas contrevénir à un certain nombre de règles comportementales explicites (s'abstenir de déménager et d'accumuler les contraventions, notamment) et implicites (éviter l'instabilité professionnelle, par exemple), toute son énergie n'est pas investie dans le processus de naturalisation. «*On n'est pas pressé, on continue à vivre*» (FM, 15.2.87) nous fait remarquer une informatrice à qui nous avons souvent téléphoné pour nous enquérir de l'avancement de sa procédure: «*Cela ne va rien changer pour mon travail, pour mon appartement, pour ma vie de famille*» (QN, 13.10.86), nous explique un autre informateur. D'aucuns, surtout les candidats nés et élevés en Suisse, pensent aussi que la naturalisation représente une «simple formalité». Tout en se sentant concernés par leur(s) culture(s) d'origine, ils estiment être «intégrés» aux modes de vie helvétiques avant d'en recevoir la confirmation légale. Marquer l'acquisition de la nationalité reviendrait dès lors à se contredire en se faisant remarquer comme étranger et à donner son aval à un type de procédure critiqué par ailleurs. Pour d'autres, en revanche, l'ensemble de la démarche est ressenti comme dur et pénible; en célébrer le résultat par des réjouissances semblerait donc incongru. Ainsi s'explique peut-être le fait que certains candidats pensent organiser une fête lorsqu'ils commencent la procédure, mais qu'ils en abandonnent l'idée quand elle touche à sa fin. Les deux facteurs d'explication – invisibilité et difficulté de la procédure – peuvent aussi se combiner comme l'explique l'auteur de cet énoncé: «*On était tellement décompressé... on redevenait le bon Suisse anonyme [rires]*» (CB, 4.4.89).

Ensuite – et surtout – il faut reconnaître que la procédure équivaut à une acquisition, mais aussi à une perte, voire à un sentiment de trahison. A Genève, le jour de la prestation de serment¹¹, les futurs Suisses doivent remettre leur passeport d'origine à un préposé avant de pouvoir pénétrer dans la salle dans laquelle se déroule la cérémonie. Plusieurs informateurs décrivent le dépôt du passeport d'origine comme un moment dramatique. «*On sait que c'est un bout de soi et que cela existe toujours, surtout ce qu'on a été pendant l'enfance*» (MC, 28.1.88), s'attriste une naturalisée récente, tandis qu'un autre s'insurge: «*[Le remettre] comme ça dans une boîte à chaussure!*» (RK, 27.2.89). Tous les candidats regrettent qu'il ne soit pas possible de conserver sa nationalité première, qu'il faille «*renier sa nationalité*» (CB, 4.4.89), et lorsque le sentiment de perte voisine avec celui de trahison à l'égard du pays d'origine, toute célébration perd son sens. Souvent la discrétion est de mise. On n'infor-

11 Pour une analyse détaillée de cette cérémonie d'agrégation, voir Centlivres-Demont et Ossipow (1988).

me pas toujours les parents et les proches de sa démarche de naturalisation: «*mon père est encore en vie alors je vais le lui dire le plus tard possible (...), j'ai peur de comment il peut réagir*» (EG, 5.5.87) dit le fils d'un Italien tandis que l'épouse d'un naturalisé d'origine espagnole précise: «*faut dire qu'on ne s'est pas trop vanté non plus. Moi quand c'était fini, je voulais faire une petite carte pour avertir, pour dire, mais mon mari n'était pas d'accord; il m'a dit: "moins tu parles, moins tu as de problèmes". D'ailleurs aux amis espagnols, on ne l'a pas dit. Aux amis suisses, oui*» (ZS, 17.1.89).

Fêtes et récompense suprême

Malgré les sentiments contradictoires qu'éprouvent la plupart des naturalisés à l'issue de la procédure, bon nombre d'entre eux organisent des fêtes personnelles qui s'ajoutent souvent à celles qu'ont préparées le canton et/ou la commune d'accueil. Certaines fêtes se déroulent dans un cadre strictement familial et prennent la forme d'un repas à domicile ou au restaurant. Des invitations plus importantes réunissent la famille du naturalisé, ses amis suisses et ses «références» (deux personnes de nationalité suisse, résidant dans le canton, dont le candidat doit donner les noms en début de procédure). «*On a fêté le jour même (...). On a fait une fête avec le prof et les amis du cinquième [étage], une fondue et des crêpes Suzette, mais les crêpes Suzette, ça n'a rien à voir*» (ZS, 17.1.89), se souvient une informatrice. Beaucoup offrent aussi une «verrée» dans le cadre de leur travail.

Du fait des sentiments de trahison déjà évoqués et parce que la fête doit être un signe d'intégration supplémentaire dans la communauté d'accueil, c'est d'abord les Suisses que les naturalisés invitent; l'invitation peut d'ailleurs être mise sur pied par les amis helvétiques des nouveaux citoyens.

Plusieurs fois, la fête est apparue ou a été imaginée sur le mode ironico-critique et sur celui de la surenchère quelque peu caricaturale. Les plaisanteries dont les fêtes font l'objet ne sont pas l'apanage d'intellectuels particulièrement critiques à l'égard des valeurs et des institutions helvétiques; des informateurs aux éducations et formations diverses nous les ont mentionnées: «*Je n'ai pas l'habitude de fêter des trucs. Je n'ai pas de micro-société à côté de moi qui se sente concernée, sinon j'aurais pu marquer la chose pour rire: une verrée sur fond de drapeau suisse, avec un peu de dérision*» (EK, 13.2.89), suggère un informateur.

Un autre raconte: «*J'ai fêté en apportant aux collègues de travail des petits gâteaux avec des drapeaux suisses. Les voisins ont fait des gags, ils nous ont envoyé des cartes postales patriotiques, ils nous ont offert un apéro où la nappe était un drapeau suisse*» (JD, 23.2.89).

«*Juste après la cérémonie, les copains m'avaient organisé une surprise-party suisse: une boîte surprise avec un gadget suisse; la boîte de chocolat en forme de passeport; des guirlandes avec des drapeaux suisses; des drapeaux suisses aux fenêtres; un couteau suisse. De la saucisse-longeolle [une spécialité genevoise] et une raclette (...)*», se rappelle un naturalisé (RJ, 16.6.88).

Un autre décrit la fête et la blague que lui avait préparées ses amis juste avant qu'il obtienne sa nouvelle nationalité: «*Alors quelqu'un que je ne connaissais pas me téléphone. Il s'est présenté comme le département de "je ne sais pas quoi" et il demande à me rencontrer. J'en avais déjà reçu je ne sais pas combien de ces visites d'enquêteurs. Il a inventé la raison de sa visite, je ne me rappelle plus. On a pris le rendez-vous et tout. Ma femme s'est bien habillée et moi aussi, on a tout préparé. Et puis, il sonne à la porte, bien habillé et tout. Il rentre, je ne le connaissais pas, il commence à poser des questions et je crois qu'à la quatrième ou cinquième question, j'ai pensé "ah là là, il y a quelque chose de bizarre", mais j'ose pas lui dire: "mais que... ça va pas ou bien?" (...) C'étaient des questions: "pourquoi vous aimez la Suisse?", des questions un petit peu... Tout d'un coup, on sonne à la porte. Ma femme va ouvrir: il y avait les dix-huit ou vingt couples habillés tous en maillot avec la croix suisse, des cloches, une fanfare, quelque chose de fantastique. Ils avaient un panier plein de fromages, du pain, et évidemment j'ai dû faire la fondue à tous [et la raclette dit-il plus loin] et on est resté là-bas jusqu'au petit matin (...) Alors il m'ont offert un drapeau suisse qu'ils avaient dessiné; enfin c'était quelque chose de très touchant*» (JL, 2.3.89).

A l'occasion de la plupart de ces fêtes, il y a distribution de cadeaux qui récompensent les vaillants candidats ayant terminé leur parcours. Même si beaucoup – surtout ceux que l'on appelle la deuxième génération d'étrangers – précisent avoir dû payer ce qu'ils estimaient être un droit, la naturalisation est un cadeau. Qui appelle parfois des remerciements: dans certains cantons (Bâle et Valais par exemple), un ou deux naturalisés remercient par un discours les autorités de leur nouveau lieu d'origine.

Le cadeau, la récompense, ce sont encore la participation aux votations pour certains ou le premier passage de douane¹² pour d'autres. Une informatrice a fêté sa naturalisation par de nombreuses invitations auxquelles elle a ajouté un voyage à l'étranger, voyage qu'elle s'est offert avec ce qu'il restait de l'argent économisé pour régler sa taxe d'admission. Elle relate ainsi son passage à la douane: «*Maintenant, on est Suisse, on a le passeport, on ne sera plus embêté. Je voulais voir la réaction des douaniers, lorsque je franchirai la douane parce que j'en avais marre du titre de transport [que possèdent les réfugiés]. J'étais avec ma cousine et son mari, eux ils avaient les papiers de réfugiés. On s'était mis exprès dans un certain ordre. Mon mari a passé d'abord et il a fait comme ça [geste*

12 Les étrangers, surtout d'origine asiatique ou africaine, décrivent souvent le passage de la douane helvétique comme un examen de la réaction des Suisses à leur égard. Un candidat d'origine vietnamienne nous interrogeait : «Vous me voyez avec un passeport suisse et une tête d'Asiatique? (...) Ils seront étonnés (...) Aux Etats-Unis, ils ont plus l'habitude des minorités, des Noirs. En France, c'est déjà plus facile et aux Etats-Unis, c'est presque normal: c'est un peuple jeune» (NQ, 25.3.1987). Et le directeur du Service cantonal genevois des naturalisations racontait à propos d'un de ses amis: «C'est un vrai Suisse aux yeux bridés, [originaire] de X, que le douanier embête à la frontière du côté de X (...) Il passe souvent la frontière du côté de X pour voir si on le considère comme un Suisse mais on lui demande chaque fois ses papiers d'un air méfiant et pourtant il habite dans la commune» (DL, 12.2.87).

pour tendre le passeport], on lui a fait signe de passer tandis que pour le cousin, ils ont tout regardé. Puis j'ai passé sans qu'ils ouvrent mon passeport. Quand cela a été le tour de la cousine, ils ont à nouveau tout vérifié» (FM, 17.3.89).

Des objets, signes d'une identité nationale?

Lors des fêtes personnelles, les naturalisés offrent des apéritifs ou des repas au cours desquels fondues et raclettes occupent la première place. A l'occasion de ces festivités, ils acquièrent différents types d'objets. «*Ils nous ont offert des cadeaux suisses: un bouquet de fleurs rouges et blanches pour représenter la Confédération, attachées avec un noeud jaune et rouge pour évoquer le canton. Des fleurs. Un répertoire suisse brodé, avec des trucs de St-Gall brodés à la main [une couverture en tissu brodé destinée à recouvrir un carnet d'adresse]. Des mouchoirs brodés avec des petits personnages, un arnaiilli - je crois - et une vache. Le bouquet, c'est l'ancien maire [qui me l'a offert]*» (NQ, 15.3.89). La liste des «cadeaux suisses» pourrait être encore complétée par cet énoncé d'un naturalisé à qui ses collègues de travail ont apporté: «*Un botte-à-cul, pyrogravé et signé par ses collègues de travail, un capet d'arnaiilli brodé, une pipe appenzelloise, une bouteille de kirsch-boîte à musique, une vache en peluche, une boîte à musique fabriquée à Sainte-Croix*» (PM, 11.4.89). Selon les cas, ils reçoivent aussi des fleurs, du chocolat dans un emballage conventionnel, sous la forme d'une boîte-passeport ou dans un étui plastifié reproduisant le célèbre couteau à plusieurs lames, des bouteilles de vin, des livres concernant la Suisse, du fromage, un couteau, des drapeaux, etc.

Le récit de ces fêtes et la description des objets distribués nous frappe par leur banalité. Par analogie à l'acquisition de la nationalité et du passeport helvétiques, ce sont des objets représentant la Suisse dans son ensemble qui sont offerts. Les cadeaux s'apparentent aux souvenirs que les visiteurs peuvent acheter d'Uri à Genève. Comme dans le cadre touristique précité, bon nombre de ces objets se caractérisent par leur permanence et leur conformité. Véhiculant une certaine image de la Suisse, ils ne doivent pas changer ou se moderniser. «Nous avions essayé de remplacer les edelweiss de nos baromètres par des rhododendrons. Nous n'en avons pas vendu un seul» (BR, cité par Pierre Huguenin, *L'Hebdo*, 26.1.89), constate le chef d'une entreprise spécialisée dans la vente en gros de souvenirs helvétiques.

Par ailleurs, ces objets n'ont pas – en tout cas dans ce contexte précis – d'utilité directe; ce qui est échangé a d'abord valeur de signe: comme l'a montré Jean Baudrillard (1988) à propos de l'objet ancien, le vin, le fromage, le botte-à-cul, la pipe, un arnaiilli accompagné d'une vache, etc, suggèrent diverses facettes d'une mythologie de l'origine, de l'âge d'or. Presque toujours offerts en une série cumulant différentes caractéristiques, ces objets rappellent le mythe du «bon» Suisse vivant paisiblement dans ses montagnes, celui de

l'harmonie bucolique, en bref celui de l'Helvétisme¹³. D'autres objets – comme la boîte de chocolat en forme de passeport – fonctionnent à la fois comme signe de la nationalité et comme un des aliments emblématiques de la Suisse. On pourrait également lire dans ce détournement de l'objet, une certaine dégradation de l'emblème et un signe lointain de sa vénalité. Quant au «canif», image de l'ingéniosité technique suisse¹⁴, il évoque – dans certains cas et surtout s'il est offert avec un drapeau – l'organisation militaire helvétique.

La plupart du temps, ni les amis suisses de naissance qui offrent ces cadeaux, ni les naturalisés qui les reçoivent ne sont dupes: ils ne croient qu'à moitié aux images que véhiculent ces objets. Ils savent que ces cadeaux signifient une Suisse qui n'est plus ou qui n'a jamais été. Ces signes ne sont pourtant pas des simulacres, ainsi que tendraient à le dire l'auteur du *Système des objets* et ceux qui imaginent que les mythes suisses s'effondrent sans être recréés.

Au contraire, comme le relève Bernard Crettaz, «on se moque de nos mythes en même temps qu'on les célèbre»¹⁵. Ces objets et les mythes auxquels ils réfèrent, matérialisent la relation qui s'est instaurée entre les Suisses d'origine et les nouveaux Suisses. Il y a comme une redistribution des rôles autour des objets: ils rappellent leur condition d'étrangers – on ne les offrirait pas à ceux qui ont toujours été Suisses – en même temps qu'ils signifient l'agrégation par le partage – au moins momentané – de certains «mythes fondateurs». L'organisation de ces fêtes et l'échange de cadeaux donne l'occasion aux Suisses de longue date de rappeler – même si c'est sur le ton de la plaisanterie ainsi que nous l'avons précisé plusieurs fois – qu'ils participent de l'identité nationale.

Nous pourrions nous interroger sur la perception qu'ont les naturalisés du caractère stéréotypé des cadeaux qui leur sont faits et auquel ils se conforment lorsqu'ils en offrent eux-même. Une naturalisée fêtait par exemple sa naturalisation en distribuant à ses collègues de travail de petits verres de kirsch et du chocolat puisé dans les fameuses boîtes en forme de passeport. Par sa banalité et son conformisme même, le choix de ces objets dit que les formes d'adhésion à un ensemble national sont rares, diluées ou implicites, en tout cas difficilement «représentables» dans des emblèmes plus précis. Dans un même ordre d'idée, nous constatons que les naturalisés mentionnent rarement – sauf s'ils y sont contraints pour un examen – un intérêt particulier pour l'histoire ou la géographie helvétiques. C'est à peine si Guillaume Tell, la prairie du Grütli ou les «sept Sages», sont évoqués.

13 Pour une analyse approfondie de ces mythes, nous renvoyons aux séminaires *La Suisse et ses mythes* (1987-1988) et *Histoires et belles histoires de la Suisse* (1988). Se référer aussi à Reszler 1986 et à Fricker 1988.

14 «S'il arrive au *New York Times* d'accorder les deux termes de «Swiss» et «army» (187 fois de 1969 à 1984), c'est plus d'une fois sur cinq parce qu'il fait référence au «Swiss army knife» (Fricker 1988: 109).

15 Citation en substance. Voir Crettaz et Preiswerk 1988.

La saillance du local

Paradoxalement, les citoyens de longue date veulent signifier leur «suissitude» aux naturalisés, alors que ceux-ci se sentent plus Genevois, Carougeois, Vaudois, Combiers, Neuchâtelois, Môtsans, que Suisses. Même s'ils intérieorisent, notamment par le biais de diverses institutions¹⁶, un certain nombre de valeurs qu'ils considèrent comme typiquement helvétiques – sens de l'ordre, de la propriété, de l'organisation, etc –, les naturalisés revendiquent rarement leur adhésion à un ensemble national.

Naturalisés et fonctionnaires insistent sur l'importance d'un sentiment local d'appartenance qu'il n'est pas non plus aisé de figurer dans des objets ou de qualifier par des énoncés et des signes précis. De même, l'évaluation de l'intégration «aux us et coutumes» ne porte-t-elle pas sur un grand nombre de «preuves» concrètes (langue, stabilité, etc.), elle porte plutôt sur des attitudes, un comportement, une loyauté à l'égard des institutions difficile à mesurer. Néanmoins, le fait que les autorités cantonales et communales n'offrent que très rarement des ouvrages qui décrivent la Suisse dans son ensemble, renforcerait l'idée que l'importance est de préférence mise sur l'appartenance locale.

Si la fête «multi-pack» peut être perçue négativement par les fonctionnaires qui la commentent (fêter sa naturalisation en même temps qu'un autre événement personnel), en revanche l'amalgame entre les festivités marquant l'acquisition du passeport helvétique et celles de *l'Escalade* genevoise, est considéré comme un signe d'intégration. Ainsi un fonctionnaire précise qu'un futur Genevois naturalisé doit savoir ce que représente *l'Escalade* et plusieurs naturalisés ont apprécié de célébrer leur naturalisation helvétique à l'occasion de cette fête cantonale: «*Comme c'était l'Escalade quelques jours plus tard, j'ai organisé une marmite au bureau avec de jolis dessins représentant Guillaume Tell*¹⁷. *J'ai invité tout le monde en signant "le plus jeune Suisse de la compagnie". Les gens ont dit: "Comment le plus jeune Suisse de la compagnie?" Et j'ai dit "oui puisque je viens de devenir suisse"*» (SN, 28.2.89). Dans la même perspective d'attachement local, un naturalisé remercie les autorités de sa commune d'accueil en mettant l'accent sur l'emblème communal: «*Ils [c'est-à-dire la commune de VGL] nous ont présenté une plaque disant les nouveaux bourgeois (...) Après il y avait un repas. Par hasard, pendant cette période, j'ai lu dans les journaux que quelqu'un avait fait un film sur les chouettes. Un cinéaste valaisan. Et je savais que c'était l'emblème de VGL. C'était un très joli film (...) Quelqu'un avait amené un projecteur bolex et nous avons montré le film*» (BS, 21.4.89).

Comme le rappelle René Gallissot (1987), l'«identité nationale» ou le «sentiment de conscience nationale» sont des expressions d'ordre métaphorique élaborées à partir des notions de peuple organique et de personnalité

16 Voir notamment ce qu'en dit Reszler 1986.

17 Remarquons que les références nationales sont également perceptibles dans l'utilisation du terme de «Suisse» et dans la représentation de Guillaume Tell.

collective. Des notions floues et parfois dangereuses, mais qui conservent leur force évocatrice. Les naturalisés sont globalement qualifiés de Suisses lorsqu'ils se trouvent à l'étranger, ils savent qu'ils ont intériorisé diverses valeurs helvétiques dont ils manipulent par ailleurs les symboles, ils attachent beaucoup d'importance à leur passeport rouge à croix blanche; pourtant s'ils reconnaissaient une complète adhésion à un ensemble national, les naturalisés feraient fi de leur(s) appartenance(s) première(s). Ils mettraient en parallèle ou en conflit les représentations qu'ils ont élaborées du (des) pays d'origine et de la nation d'accueil. En revanche, partager la destinée d'une commune, d'un canton, d'une région, ne remet pas directement en cause le rapport – lâche ou serré – entretenu avec le(s) pays d'origine. Tandis que les autorités communales rappellent l'importance du droit de cité qu'elles accordent, les nouveaux citoyens relèvent la saillance de leur attachement local. Mais comme nous l'avions déjà suggéré à propos des personnes qui ne se naturalisent pas (voir Maillard et Ossipow 1988), ce sentiment d'appartenance locale peut coexister avec des références plus globales (la conscience d'une communauté européenne, notamment).

En guise de conclusion

Ces réflexions reposent d'une manière originale une question qui traverse toute notre recherche, celle d'une culture tantôt «innée», tantôt «acquise» dans l'esprit de nos informateurs, et nous amènent à reconsiderer quelques concepts-clefs tels que ceux d'appartenance, d'identité. En effet, le double registre duquel peuvent être rapprochées les procédures de naturalisation, l'*agôn* et l'*alea*, mettent à jour quelques dissonances instructives. D'un côté, il semble que nous ayons affaire à une conception consciente, notionnelle de la culture, qui suppose une formation, un apprentissage, évaluable par des critères objectifs, accessible moyennant travail et effort. De l'autre, nous voyons apparaître une conception selon laquelle l'identité helvétique ne s'acquiert pas en apprenant un contenu de culture, n'est pas un savoir mais une aptitude, une disposition, un processus largement inconscient d'incorporation, supposant la possession de normes en grande partie intériorisées. Les étapes de la procédure de naturalisation sont autant de moments cruciaux où se négocient entre «parties adverses» l'appartenance à un territoire, réel et symbolique (ces négociations peuvent ressurgir au moment des fêtes, sous forme de plaisanteries, au passage des douanes par de petites brimades, des allusions à l'ancienneté de l'appartenance, etc). Les filtres successifs, les épreuves, constituent un système de défense signalant implicitement la présence de quelque chose de quasi sacré: la nationalité et son emblème le plus précieux, le passeport. Il ne suffit pas pour l'obtenir d'avoir des connaissances apprises, d'avoir accumulé un savoir livresque, il faudra attester d'une disposition «du cœur et de l'âme» et d'une adhésion profonde à certaines valeurs. Valeurs mises en scène dans des fêtes et des objets. Valeurs communales et cantonales auxquelles viennent se superposer des références nationales dont le sens est toujours à redéfinir.

Résumé

Métaphoriquement perçu comme la récompense d'un effort, comme la reconnaissance de compétences et/ou comme un arrêt du sort, le processus de naturalisation se donne à lire dans les énoncés qui décrivent le déroulement de la procédure, les fêtes et les échanges d'objets qui les ponctuent parfois. L'analyse des différents aspects de ce processus révèle ce que la métaphore voile et démontre que les formes d'adhésion locale l'emportent sur les références nationales.

Zusammenfassung

Das Studium der Metaphern, die in der Presse und von den Betroffenen selbst zur Beschreibung des Einbürgerungsverfahrens verwendet werden, vermitteln den Eindruck einer Belohnung für eine Anstrengung, der Anerkennung ihrer Fähigkeiten und/oder eines Schicksalsschlag. Die Feiern und der Geschenkaustausch, die den – wenn auch nur provisorischen – Abschluss des Verfahrens markieren, wurden ebenfalls in die Untersuchung miteinbezogen. Die Analyse all dieser Aspekte zeigte klar die höhere Bedeutung der lokalen Zugehörigkeit gegenüber der nationalen.

Bibliographie

- BAUDRILLARD Jean
1988. *Le système des objets*. Paris: Gallimard. 288 p. [Première édition 1968].
- BICHSEL Peter.
1969. *Des Schweizers Schweiz*. Zürich: Arche Verlag SA. 45 p.
- CAILLOIS Roger.
1958. *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*. Paris: Galimard. 306 p.
- CENTLIVRES Pierre, Micheline CENTLIVRES-DEMONT, Nadja MAILLARD et Laurence OSSIPOW
1987. *Rapport scientifique pour le programme national 21*. Neuchâtel: Institut d'ethnologie. 24 p. [Rapport intermédiaire dactylographié].
- CENTLIVRES Pierre et Nadja MAILLARD
1988. «Devenir Suisse n'a pas de prix. Culture, échange et argent dans le processus de naturalisation». Communication présentée lors du colloque *Une seconde nature? Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Neuchâtel, 23 - 25.11.1988 [à paraître].

- CENTLIVRES-DEMONT Micheline et Laurence OSSIPOW
 1988. «La naturalisation comme rite de passage». Communication présentée lors du colloque *Une seconde nature? Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Neuchâtel, 23 - 25.11.1988 [à paraître].
- CHEVALIER Jean et Alain GHEERBRANT
 1969. *Dictionnaire des symboles: mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, nombres*. Paris: Robert Laffont. 844 p.
- CRETTAZ Bernard et Yvonne PREISWERK
 1988. «La vache, symbole de la Suisse». Communication présentée lors du séminaire *La Suisse et ses mythe*. Genève, 2 décembre 1987.
- FRICKER Yves
 1988. «Les traits d'Helvetia: quelques résultats d'enquête relatifs à l'image de la Suisse». *Revue suisse de sociologie* (Genève) 1, p. 95-112.
- GALLISSOT René
 1987. «Présentation: au-delà de la mode identitaire», *L'homme et la société* (Paris), 83 (1), p. 7-11.
- HAMELINE Daniel
 1980-1981. *La pensée métaphorique et le discours sur l'éducation*. Genève: Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'Education. [Cours non publié]
- HISTOIRE ET BELLES HISTOIRES DE LA SUISSE
 1988. *Colloque sur les mythes fondateurs*, organisé par BARAKAT-CRIVELLI Paola, Marc COMINA, Valérie COSSY [et al.]. Lausanne: Université de Lausanne.
- HUIZINGA J.
 1951. *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*. Paris: Gallimard. 340 p. [Première édition 1933].
- LAKOFF George et Mark JOHNSON
 1985. *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris: Les éditions de Minuit. 254 p. [Traduit de l'américain par Michel de Fornel en collaboration avec Jean-Jacques Lecercle].
- LE GUERN Michel
 1973. *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*. Paris: Librairie Larouse. 126 p.
- MAILLARD Nadja et Laurence OSSIPOW
 1988. «Rester étranger en Suisse», in: COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'UNESCO (ed). *Séminaire de Lucerne: xénophobie et diversité de minorités ethniques*, p. 31-45. Berne: Unesco.

REBOUL Olivier

1980. *Langage et idéologie*. Paris: P.U.F. 228 p.

1984. *La rhétorique*. Paris: P.U.F. 125 p. (Que sais-je ?).

RESZLER André

1986. *Mythes et identité de la Suisse*. Genève: Georg. 143 p.

RHAM Gérard de

1988a. «La Suisse à la traîne parmi les pays européens». *Piazza* (Lausanne) 19 (juin), p.1-6.

1988b. «Jeunes étrangers: identité culturelle et naturalisation». Communication présentée lors du colloque *Une seconde nature? Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Neuchâtel, 23-25.11.1988 [à paraître].

RICOEUR Paul

1975. *La métaphore vive*. Paris: Seuil. 414 p. (L'ordre philosophique).

SANTARCANGELI Paolo

1974. *Le livre des labyrinthes. Histoire d'un mythe et d'un symbole*. Paris: Gallimard. 430 p. [Traduit de l'italien, Florence 1967].

SAYAD Abdelmalek

1981. «La naturalisation, ses conditions sociales et sa signification chez les immigrés algériens». *Cahiers du Greco* (Paris) 3(13), p. 23-46.

SUISSE ET SES MYTHES (La)

1987-1988. *Séminaire sociologie IV*, organisé par KELLERHALS Jean et Christian LALIVE D'EPINAY. Genève: Université de Genève, Département de sociologie.

TASSONYI Gyula.

(n.d.). *Compendium pour la naturalisation en Suisse*. 18 p. [Sans lieu de publication; traduit et adapté par Suzanne Missura-Obrecht].